

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **La Société At-Takafulia**

Siège social : 15, rue de Jérusalem 1002 - Tunis Belvédère

La société At-Takafulia publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.  
Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes :  
Mr. Chiheb GHANMI (Cabinet GAC) et Mr. Mounir GRAJA.

## Bilan au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

Actif	Note	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissement & Provisions	Net	Net Retraité
<b>AC 1 Actifs incorporels</b>	<b>III-1</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement		1 666 136	612 032	1 054 104	648 393
AC12 Concessions, brevets, licences, marques					
AC13 Fonds commercial					
AC14 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		0		0	593 408
		<b>1 666 136</b>	<b>612 032</b>	<b>1 054 104</b>	<b>1 241 801</b>
<b>AC 2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>III-2</b>				
AC21 Installations techniques et machines		999 680	692 746	306 934	421 981
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		191 642	163 078	28 564	48 797
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours					
		<b>1 191 322</b>	<b>855 824</b>	<b>335 498</b>	<b>470 778</b>
<b>AC 3 Placements</b>	<b>III-3</b>				
AC31 Terrains et constructions					
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP		22 952 926	1 374 415	21 578 511	15 182 840
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe					
AC333 Prêts hypothécaires					
AC334 Autres prêts		82 780		82 780	81 258
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				0	0
AC336 Autres		4 489		4 489	2 489
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
		<b>23 040 195</b>	<b>1 374 415</b>	<b>21 665 780</b>	<b>15 266 587</b>
<b>AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>					
<b>AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>III-4</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises		1 156 272		1 156 272	1 044 992
AC520 Provision d'assurance vie		192 785		192 785	173 041
AC530 Provision pour sinistres (vie)					
AC531 Provision pour sinistres (non vie)		2 241 800		2 241 800	3 280 180
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)					
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)					
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage					
AC560 Autres provisions techniques (vie)					
AC561 Autres provisions techniques (non vie)					
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte					
		<b>3 590 857</b>	<b>0</b>	<b>3 590 857</b>	<b>4 498 214</b>
<b>AC 6 CREANCES</b>	<b>III-5</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 primes acquises et non émises		271 168		271 168	133 128
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe		10 190 531	1 244 343	8 946 188	5 861 705
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		1 577 405		1 577 405	1 681 821
AC62 Créances nées d'opération de réassurance					
AC63 Autres créances					
AC631 personnel					
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		665 315		665 315	563 851
AC633 Débiteurs divers					
AC64 Créances sur ressources spéciales					
		<b>12 704 419</b>	<b>1 244 343</b>	<b>11 460 076</b>	<b>8 240 505</b>
<b>AC 7 Autres éléments d'actif</b>	<b>III-6</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	<b>III-7</b>	3 654 548		3 654 548	4 173 952
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	<b>III-8</b>	2 401 104		2 401 104	1 920 027*
AC722 Autres charges à répartir		7 643		7 643	11 465*
AC73 Comptes de régularisation actif					
AC731 intérêts et loyers acquis non échus		175 147		175 147	78 944
AC732 estimations de réassurances - acceptation					
AC733 autres comptes de régularisation	<b>III-9</b>	13 449 170		13 449 170	7 734 336
AC74 Ecart de conversion					
AC75 Autres		3 089		3 089	-5 342
		<b>19 690 700</b>	<b>0</b>	<b>19 690 700</b>	<b>13 913 382*</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>61 883 629</b>	<b>4 086 614</b>	<b>57 797 015</b>	<b>43 631 266*</b>

\* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-8)

## Bilan au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passif	Note	31/12/2018	31/12/2017 Retraité
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 capital social ou fonds équivalent		10 000 000	10 000 000
CP2 réserves et primes liées au capital			
CP3 rachat d'actions propres			
CP4 autres capitaux propres		273 395	186 485*
CP5 résultat reportés		-4 502 486	-4 312 481
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>5 770 909</b>	<b>5 874 003</b>
CP6 résultat de l'exercice		-649 994	-103 095*
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>III-10</b>	<b>5 120 915</b>	<b>5 770 909*</b>
<b>Passif</b>			
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>			
PA11 emprunt obligataires			
PA12 TCN émis par l'entreprise			
PA13 autres emprunts			
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers			
		0	0
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires			
PA22 provisions pour impôts		39 788	0
PA23 autres provisions			
		39 788	0
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>III-11</b>		
PA310 provision pour primes non acquises		8 506 105	6 322 019
PA320 provision pour assurance vie		6 160 887	4 216 902
PA330 provision pour sinistres (vie)		8 209	0
PA331 provision pour sinistres (non vie)		17 102 571	14 117 449
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		3 950	0
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		38 678	51 198
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		11 680	8 162
PA360 autres provisions technique (vie)			
PA361 autres provisions technique (non vie)		32 065	33 006
		<b>31 864 145</b>	<b>24 748 736</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte</b>			
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs</b>	<b>III-12</b>	<b>3 257 453</b>	<b>2 236 560</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>	<b>III-13</b>		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directes		171 055	126 707
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances		504 989	675 976
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 autres			
PA63 autres dettes			
PA631 dépôts et cautionnements reçues		723	723
PA632 personnel		542 320	548 528
PA633 état, organismes de sécurités sociales, collectivités publiques		720 223	602 072
PA634 créditeurs divers		1 286 148	765 501
PA64 ressources spéciales			
		<b>3 225 458</b>	<b>2 719 506</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>III-14</b>		
PA71 comptes de régularisation passif			
PA710 report commissions reçues des réassureurs			
PA711 estimation de réassurance-rétrocession			
PA712 autres comptes de régularisation passif		14 289 256	8 155 555
PA72 écart de conversion			
		<b>14 289 256</b>	<b>8 155 555</b>
<b>Total Passifs et capitaux propres</b>		<b>57 797 015</b>	<b>43 631 266*</b>

\* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-8)

## Etat de résultat technique de l'assurance Non Vie

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

		OPERATIO NS	CESSIONS ET RETROCESSI ONS	OPERATIO NS	OPERATIO NS
		BRUTES 31/12/2018	31/12/2018	NETTES 31/12/2018	NETTES 31/12/2017
<b>PRNV 1</b>	<b>Primes acquises</b>				
	<b>Note</b>				
PRNV11	Primes émises et acceptées	19 854 742	-2 648 688	17 206 053	11 836 489
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-2 184 085	94 672	-2 089 413	-1 419 141
		<b>17 670 656</b>	<b>-2 554 016</b>	<b>15 116 640</b>	<b>10 417 348</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>				
	<b>Note</b>				
	IV-2	<b>504 230</b>	<b>0</b>	<b>504 230</b>	<b>311 137</b>
<b>PRNV2</b>	<b>Autres produits techniques</b>				
<b>CHNV1</b>	<b>Charges de sinistres</b>				
	<b>Note</b>				
	IV-3				
CHNV11	Montants payés	-8 213 117	2 016 752	-6 196 364	-3 974 702
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	-2 860 664	-1 032 620	-3 893 284	-2 565 684
		<b>-11 073 781</b>	<b>984 132</b>	<b>-10 089 648</b>	<b>-6 540 386</b>
<b>CHNV 2</b>	<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
		<b>941</b>		<b>941</b>	<b>152 461</b>
<b>CHNV3</b>	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>				
		<b>-7 521</b>		<b>-7 521</b>	<b>-36 166</b>
<b>CHNV 4</b>	<b>Frais d'exploitation</b>				
	<b>Note</b>				
	IV-4				
CHNV41	Frais d'acquisition	-4 381 587		-4 381 587	-3 215 773
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	400 816		400 816	249 371
CHNV43	Frais d'administration	-1 586 929		-1 586 929	-1 983 864
CHNV44	commission reçues des réassureurs	0	525 299	525 299	570 565
		<b>-5 567 700</b>	<b>525 299</b>	<b>-5 042 401</b>	<b>-4 379 701</b>
<b>CHNV5</b>	<b>Autres charges techniques</b>				
		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNV6</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>				
<b>Résultat Technique Non Vie</b>		<b>1 526 826</b>	<b>-1 044 585</b>	<b>482 241</b>	<b>-75 306</b>

## Etat de résultat technique de l'assurance Vie

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

	Note	OPERATIO	CESSIONS ET	OPERATIO	OPERATIO
		NS	RETROCESSIO	NS	NS
		BRUTES	NS	NETTES	NETTES
		31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017 Retraités
<b>PRV 1 Primes acquises</b>	V-1				
PRV11 Primes émises et acceptées		2 824 075	-212 478	2 611 598	2 085 224
		2 824 075	-212 478	2 611 598	2 085 224
<b>PRV2 Produits de placements</b>	V-2				
PRV 2 1 Revenus des placements		121 441	0	121 441	64 052
PRV 2 2 Produits des autres placements					
PRV 2 3 Reprise de correction de valeur sur placements					
PRV 2 4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change					
		121 441	0	121 441	64 052
<b>PR V3 Plus-values non réalisées sur placements</b>					
<b>PR V4 Autres produits techniques</b>					
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>	V-3				
CHV11 Montants payés		-127 760	0	-127 760	-5 620
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-8 209		-8 209	6 601
		-135 969	0	-135 969	981
<b>CHV 2 Variation des autres provisions techniques</b>	V-4				
CHV21 Provisions d'assurance vie		-1 947 504	19 743	-1 927 760	-1 695 656
CHV22 Autres provisions techniques					
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte					
		-1 947 504	19 743	-1 927 760	-1 695 656
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>		0	31 987	31 987	0
<b>CHV 4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41 Frais d'acquisition		-402 917	0	-402 917	-275 564
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		80 261		80 261	86 910*
CHV43 Frais d'administration		-123 953	0	-123 953	-61 357
CHV44 commission reçues des réassureurs			36 031	36 031	35 778
		-446 610	36 031	-410 579	-214 233*
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>					
<b>CH V9 Charges de placements</b>					
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt					
CHV 92 Correction de valeur sur placement					
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0	0	0
<b>CHV 10 Moins-values non réalisées sur placements</b>		0	0	0	0
<b>CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>		0	0	0	0
<b>Résultat technique Vie</b>		<b>415 434</b>	<b>-124 717</b>	<b>290 717</b>	<b>240 368*</b>

\* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-8)

## Etat de Résultat

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

ETAT DE RESULTAT GLOBAL		Note	31/12/2018	31/12/2017 Retraité
<b>RNTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>		<b>482 241</b>	<b>-75 306</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>		<b>290 717</b>	<b>240 368*</b>
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements</b>	<b>VI-1</b>		
PRN T11	Revenus des placements		598 926	397 360
PRN T12	Produits des autres placements		0	0
PRN T13	Reprises de corrections de valeur sur placements			
PRN T14	Profits provenant de la réalisation des placements		0	11 347
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)</b>			
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-106 959	-146 005
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		70 761	-70 761
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 347 810	32 419
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie</b>		<b>-504 230</b>	<b>-311 137</b>
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>VI-2</b>	<b>5 801 930</b>	<b>4 201 786</b>
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	<b>VI-3</b>	<b>-5 880 602</b>	<b>-4 342 455</b>
<i>Résultat provenant des activités ordinaires</i>			<b>-595 026</b>	<b>-62 384*</b>
<b>CHNT4</b>	<b>impôts sur le résultat</b>		<b>-49 668</b>	<b>-35 711</b>
<i>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</i>			<b>-644 694</b>	<b>-98 095*</b>
<b>PRNT 4</b>	<b>Gains extraordinaires</b>		0	0
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>		-5 300	-5 000
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>-649 994</b>	<b>-103 095*</b>
<i>Effet modification comptable (nets d'impôts)</i>			<b>273 395</b>	<b>186 485*</b>
<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>			<b>-376 599</b>	<b>83 390*</b>

\* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-8)

## Tableau des engagements reçus et donnés

Au 31 Décembre 2018

*(En Dinars Tunisien)*

Intitulé	31/12/2018	31/12/2017
<b>HB1 Engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Avals, cautions de garanties sur conventions de portage		
Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés		
Avals et cautions de garanties		
<b>HB2 Engagements donnés</b>	<b>41 666</b>	<b>41 666</b>
HB21 Avals, cautions de garanties de crédit donnés		
HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés	41 666	41 666
<b>HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

## Etat de flux de trésorerie

Au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	20 603 117	13 833 357
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-6 495 329	-3 651 355
- Encaissement des primes reçues acceptations		
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Commissions versées sur les acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	0	-923 413
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions reçues sur les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-278 947	-506 136
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-4 021 801	-2 385 691
- Variation des dépôts auprès des cédantes		
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissement liés à l'acquisition de placements financiers	-7 646 992	-7 094 820
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	25 864	5 000 000
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-2 908 506	-1 654 980
- Produits financiers reçus	404 907	361 744
- Impôt sur les bénéfices payés		
- Autres mouvements	-25 288	-9 764
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-342 975</b>	<b>2 968 943</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-116 729	-282 425
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>-116 729</b>	<b>-282 425</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	-59 700	-52 800
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>	<b>-59 700</b>	<b>-52 800</b>
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>	<b>-519 404</b>	<b>2 633 717</b>
<b><u>Trésorerie de début d'exercice</u></b>	<b>4 173 952</b>	<b>1 540 234</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>3 654 548</b>	<b>4 173 952</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

#### A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. Son Capital social s'élève au 31/12/2018 à 10.000.000 DT divisé en 2.000.000 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

La société a été créée à l'initiative de son Président-directeur général, M. Ali Hammami, après concertation avec M. Ahmed Mohamed SABBEKH, figure connue de l'assurance Takaful dans le monde et directeur général de la compagnie islamique jordanienne et des confrères de renom, à la tête de compagnies d'assurances traditionnelles.

L'Assemblée Générale Constitutive de la société a été tenue le 27 juin 2013, au siège de Tunis Re.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

#### B- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

##### Changement au niveau de la gouvernance :

- M. Ali Hammami, PDG d'At-Takafulia, a présenté sa démission pour des raisons personnelles et de santé (Conseil d'Administration du 28 novembre 2018)
- Délégation de pouvoir, temporaire, à Mme. Dalila Bader pour organiser et présider les prochains Conseils d'Administration et Assemblée Générale Extraordinaire de la compagnie. (Conseil d'Administration du 4 décembre 2018)
- Délégation de pouvoir, temporaire, à M. Mondher Khabcheche DGA pour disposer de tous les droits afin d'assurer la continuité de la gestion de la compagnie.
- Approbation de l'idée de faire changer la gouvernance de la compagnie en séparant la fonction du Président du conseil d'Administration et la fonction du Directeur général. Ainsi, les statuts de la société devront être actualisés, dans ce sens, et approuvés lors d'une AGE.
- Cession d'une action At-Takafulia de M. Radhouan Zouari à Mme Bader à sa valeur nominale de 5 DT, ainsi, la nouvelle composition de l'actionnariat se présente comme suit :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Montants en dinars</b>	<b>part</b>
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,00%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,00%
Société d'Assurances Multirisques Ittihad (AMI Assurances)	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

### C- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2018

#### **Le Conseil d'administration :**

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

**Président (démissionnaire le 28 novembre 2018) :** M. Ali HAMMAMI

**Président (temporaire en remplacement de M. Ali Hammami) :** Mme Dalila Bader

#### **Administrateurs :**

- Assurances SALIM, représentée par Mme. Dalila Bader
- STAR, représentée par Mme. Olfia KRIMI
- CTAMA, représentée par M. Lamjed BOUKHRIS
- AMI Assurances, représentée par M. Skander NAIJA
- MAE, représentée par M. Lassaad ZARROUK
- Tunis Re, représentée par Mme Lamia Ben Mahmoud
- Tunisian Saudi Bank (TSB), représenté par Mme. Najla BEN AYED
- The Islamic Insurance Co. (Jordanie), représentée par M. Ahmed Mohamed SABBEKH
- M. Ahmed TRABELSI
- M. Radhouan ZOUARI

#### **La Direction générale**

**Directeur Général Adjoint:** M. Mondher KHABCHECHE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2019 a approuvé des nouveaux statuts d'At-Takafulia lors de l'AGE en date du 4 janvier 2019, élaboré conformément aux articles 216 – 221 du Code des Sociétés commerciales, ainsi que de la Circulaire N°1 du CGA du 13 juillet 2016 relative aux bonnes règles de la gouvernance des compagnies d'assurances. Il découle de cet AGE :

- La nomination de Mme Dalila Bader au poste de Président du Conseil d'Administration
- La nomination de M. Mondher Khabcheche au poste de Directeur Général

## D- Les organes de supervision et de contrôle

La structure des différents comités a été modifiée lors du conseil d'administration du 04 Janvier 2019, et se présentent ainsi :

### Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

**Président :** Cheikh Othman BATTIKH

**Membres :**

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane ENNAFATI

### Le Comité permanent d'audit

**Président :** M. Lassaad Zarrouk, D.G MAE Assurances

**Membres :**

- M. Ahmed TRABELSI
- Mme. Najla BEN AYED, représentant Tunisian Saudi Bank (TSB)

### Le Comité des placements

**Président :** Mme Dalila Bader,

**Membres :**

- Mme Olfa Krimi, représentant de Star Assurances
- M. Nadhim CHERIF, représentant de Tunis Re
- Représentant permanent de la CTAMA
- M. Mondher Kabcheche

### Le Comité des risques

**Président :** M. Skander NAIJA, DG AMI Assurances

**Membres :**

- Tunis Re, représentée par M. Nadhim CHERIF
- M. Radhouan Zouari
- M. Mounir TLILI

### Le Comité de rémunération et de nomination

**Membres :**

- Mme Dalila Bader, DG Assurances Salim
- M. Skander NAIJA, DG AMI Assurances
- Mme Olfa Krimi, représentant de Star Assurances

- La Direction Générale des Assurances At-Takafulia lorsqu'elle n'est pas concerné par l'objet des délibérations.

### Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

## **II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2018, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

### **A- Les frais préliminaires :**

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

### **B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation**

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP PROASSUR : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

### **C- Placements Financiers**

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

## D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

## E- Provision pour dépréciation des placements et des créances

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 10%, 40 %, 60% et 100 % pour les créances datant respectivement de (N), (N-1), (N-2) et (N-3 & antérieures).

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

## F- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

### ➤ Provision pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

### ➤ Provision d'assurance Vie

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

### **G- Affectation des charges**

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction de leur destination. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie a retenu les critères relatifs à l'effectif, la masse salariale et la surface.

### **H- Les frais d'acquisition**

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

### III. NOTES SUR LE BILAN

#### III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2018 un montant net de 1.054.104 Dinars contre 1.241.801 Dinars au 31/12/2017.

Désignation	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 630 620	577 869	1 052 751	965 539	323 406	642 133
Autres Immobilisations Incorp.	35 516	34 163	1 353	35 516	29 256	6 260
Immobilisations Incorp. en cours			0	593 408		593 408
<b>Total</b>	<b>1 666 136</b>	<b>612 032</b>	<b>1 054 104</b>	<b>1 594 463</b>	<b>352 662</b>	<b>1 241 801</b>

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Logiciels informatiques	965 539	665 081		1 630 620
Autres immobilisations incorporelles	35 516	0	0	35 516
Immobilisations incorporelles en cours	593 408	0	593 408	0
<b>Actifs incorporels</b>	<b>1 594 463</b>	<b>665 081</b>	<b>593 408</b>	<b>1 666 136</b>

#### III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2018 un montant net de 335.498 Dinars contre 470.778 Dinars au 31/12/2017 :

Désignation	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Agencement Aménagement	376 697	221 178	155 519	362 441	165 344	197 097
Matériel de transport	271 356	267 866	3 490	271 356	230 052	41 304
Matériel de bureau et informatique	301 074	197 511	103 563	272 595	131 766	140 829
Mobilier de bureau	195 136	163 882	31 254	175 315	126 518	48 797
Autres immobilisations corporels	5 393	5 387	6	5 393	4 308	1 084
Dépôts et cautionnements	41 666	0	41 666	41 666	-	41 666
<b>Total</b>	<b>1 191 322</b>	<b>855 824</b>	<b>335 498</b>	<b>1 128 766</b>	<b>657 988</b>	<b>470 778</b>

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Agencement Aménagement	362 441	14 256	0	376 697
Matériel de transport	271 356	0		271 356
Matériel de bureau et informatique	272 595	28 479		301 074
Mobilier de bureau	175 315	19 821	0	195 136
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
<b>Actifs corporels</b>	<b>1 128 766</b>	<b>62 556</b>	<b>0</b>	<b>1 191 322</b>

### III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2018 un montant net de 21.665.780 Dinars contre un montant net de 15.266.587 Dinars au 31/12/2017 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	22 952 926	1 374 415	21 578 511	15 404 111	221 271	15 182 840
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	-	-	-
Autres placements	4 489	0	4 489	2 489	-	2 489
Autres prêts	82 780	0	82 780	81 258	-	81 258
<b>Total</b>	<b>23 040 195</b>	<b>1 374 415</b>	<b>21 665 780</b>	<b>15 487 858</b>	<b>221 271</b>	<b>15 266 587</b>

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	700 000		0	700 000
Autres placements financiers				
Actions, autres titres à revenu variable	14 704 111	7 825 000	276 185	22 252 926
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts	81 258	1 522		82 780
Autres	2 489	2 000		4 489
<b>Placements</b>	<b>15 487 858</b>	<b>7 828 522</b>	<b>276 185</b>	<b>23 040 195</b>

**AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP**

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Contrat moudharba polyclinique cap-bon	4 000 000	4 000 000
Participation polyclinique cap-bon	1 593 000	1 593 000
Participation promotion immobilière CTAMA	400 000	400 000
Participation promotion immobilière MAE	300 000	300 000
Participation société de service automobile	300 000	300 000
Participation Société résidence Cap Bon	350 000	350 000
Participation Société Global Santé	0	25 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000
Emprunt obligataire Zitouna banque	500 000	500 000
Actions AL WIFAK Inter BANK *	2 584 926	2 584 926
ECYC	0	49 387
Sotipapier	0	226 798
Titres participatifs Banque ZITOUNA	5 000 000	5 000 000
Best LEASE/CGF 9,25%	300 000	
B.T.E (1/2018) 10,77%	1 000 000	
B.T.E (2/2019) 11,25%	50 000	
W.B (1/2018) 9,25%	1 000 000	
Wifak Bank 8,5%	4 000 000	
W.B (2/2018) 9,74%	1 500 000	
<b>Sous-Total</b>	<b>22 952 926</b>	<b>15 404 111</b>
provisions sur action et titres non cotes	-1 374 415	-103 410
provisions sur action et titres cotes	0	-117 861
<b>Total</b>	<b>21 578 511</b>	<b>15 182 840</b>

(\*) La participation de la société au capital de « AL WIFACK INTERNATIONAL BANK » a été évaluée à son coût d'acquisition. En dépit d'une dépréciation par rapport au cours boursier, il n'a pas été constaté de provision en considération d'une valeur d'inventaire (valeur d'usage) qui retient, conformément aux normes comptables 7 et 31, des éléments liés à l'utilité que procure cette participation à la société At-Takafulia, ainsi qu'aux perspectives d'une meilleure rentabilité de la banque, telles que présentées dans son business plan.

**III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :**

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2018 un montant net de 3.590.857 Dinars contre 4.498.214 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent ainsi :

	31.12.2018	31.12.2017
Provisions pour primes non acquises	1 156 272	1 044 993
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	2 241 800	3 280 180
Provisions d'assurance Vie	192 785	173041
<b>Total</b>	<b>3 590 857</b>	<b>4 498 214</b>

**III-5. AC6-Créances :**

Les créances totalisent au 31/12/2018 un montant net de 11 460 076 Dinars contre un montant de 8 240 505 Dinars au 31/12/2017.

Désignation	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur brute	Prov.	Valeur Nette
Primes acquises et non émises et primes à annuler	271 168		271 168	133 128	-	133 128
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	10 190 531	1 244 343	8 946 188	6 566 180	704 475	5 861 705
Créances nées d'opérations de réassurance (Rétrocession)	0		0	-	-	-
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 577 405		1 577 405	1 681 821	-	1 681 821
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	665 315		665 315	563 851	-	563 851
<b>Total</b>	<b>12 704 419</b>	<b>1 244 343</b>	<b>11 460 076</b>	<b>8 944 980</b>	<b>704 475</b>	<b>8 240 505</b>

**AC611- Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2018 à 271.168 DT contre un montant de 133.128 DT au 31/12/2017. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Primes acquises et non émises brutes – Automobile	0	5 741
Primes acquises et non émises brutes - Incendie	0	799
Primes acquises et non émises brutes - RC	0	0
Primes acquises et non émises brutes - I.A	1 232	697
Primes acquises et non émises brutes - Transport	54 588	41 878
Primes acquises et non émises brutes - Santé	91 927	64 961
Primes acquises et non émises brutes - RDS	116 082	14 574
Primes acquises et non émises brutes - GROUPE PREVOYANCE	7 339	4 478
<b>Total</b>	<b>271 168</b>	<b>133 128</b>

**AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2018 s'élève à 8.946.188 Dinars contre un solde de 5.861.705 Dinars au 31/12/2017. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
AGENTS GENERAUX	7 656 074	4 891 088
COURTIERS	1 117 305	950 352
CO-ASSUREURS	1 417 152	724 740
<b>Total Brut</b>	<b>10 190 531</b>	<b>6 566 180</b>
Provision sur créances	1 244 343	704 475
<b>Total net</b>	<b>8 946 188</b>	<b>5 861 705</b>

Les provisions sur créances nées d'opération d'assurances directes se détaillent comme suit :

Provisions / créances	n-4	n-3	n-2	n-1	n	Total
Créances / Assurés	67	9 686	31 029	34 699	0	75 482
Créances / Intermédiaires	2 609	47 975	57 561	125 903	397 830	631 877
Ctx	8 999	84 369	245 519	-30 049	88 231	397 069
<b>Sous-Total</b>	<b>11 675</b>	<b>142 030</b>	<b>334 109</b>	<b>130 553</b>	<b>486 061</b>	<b>1 104 428</b>
Chèques impayés						139 914
<b>Stock de provision au 31/12/2018</b>						<b>1 244 343</b>
Stock de provision au 31/12/2017						704 475
<b>Dotation 2018</b>						<b>539 867</b>

### AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2018 à 1.577.405 Dinars, contre 1.681.821 Dinars au 31/12/2017 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Créances inter-compagnies	22 840	500 338
Inter compagnies ASTREE	85 436	294 339
Inter compagnies CARTE	28 976	53 829
Inter compagnies CTAMA	79 230	52 580
Inter compagnies GAT	95 073	58 938
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	93 537	56 768
Inter compagnies MAE	212 537	89 966
Inter compagnies MAGHREBIA	105 197	26 323
Inter compagnies STAR	358 555	202 364
Inter compagnies SALIM	18 825	17 862
Inter compagnies A M I	263 319	131 027
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	15 666	24 032
Inter compagnies COMAR	121 269	135 557
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	47 621	15 738
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	29 324	22 158
<b>Total</b>	<b>1 577 405</b>	<b>1 681 821</b>

### III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2018 un solde de 19.690.700 Dinars contre un solde de 13.913.382 Dinars au 31/12/2017.

	31.12.2018	31.12.2017 Retraité
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 654 547	4 173 952
Frais d'acquisition reportés	2 401 104	1 920 027*
Autres charges à répartir	7 643	11 465*
Intérêts et loyers acquis non échus	175 147	78 944
Autres comptes de régularisation (WAKALA et MOUDHARABA)	13 449 170	7 734 336
Autres	3 089	-5 342*
<b>Total</b>	<b>19 690 700</b>	<b>13 913 382*</b>

(\*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

**III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses**

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2018 comme suit :

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Banque	-601 961	1 678 726
Caisses	8 413	46 304
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	9 125	7 042
Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	4 238 971	2 441 880
<b>Total</b>	<b>3 654 548</b>	<b>4 173 952</b>

**III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés**

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Vie et Non Vie.

La société Assurances At-Takafulia a procédé en 2018 à la détermination des frais d'acquisitions reportés sur les contrats d'assurance vie (Individuels épargne et prévoyance et Individuels épargne).

Les frais d'acquisition reportés sur les contrats vie concernent les commissions encourues, et sont calculé sur la base des durées moyennes ajustées de chaque produit, tout en appliquant une décote de 20% se rapportant à un taux de chute estimé.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette modification de méthode a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2018.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2017 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2018 un solde de 2.401.104 Dinars contre un solde de 1.920.027 Dinars au 31/12/2017. Le détail par branche se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017 Retraité</b>
F.A.R - AUTOMOBILE	1 647 849	1 172 472
F.A.R - INCENDIE	130 348	131 469
F.A.R - RC	14 165	13 233
F.A.R - I.A	3 467	4 756
F.A.R - TRANSPORT	6 114	84 967
F.A.R - GROUPE MALADIE	1 054	806
F.A.R - ASS. VOYAGE	8 211	4 316
F.A.R - RDS	138 654	161 131
F.A.R - ACCEPTATIONS	97 586	73 482
F.A.R - VIE	353 656	273 395*
<b>Total</b>	<b>2 401 104</b>	<b>1 920 027*</b>

(\*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

**III-9. AC733- Autres comptes de régularisation**

Les comptes de régularisation-actifs s'élèvent au 31/12/2018 à 13.449.170 Dinars, contre 7.734.336 Dinars aux 31/12/2017 et se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Produits WAKALA non échus	13 065 126	7 422 343
Produits MOUDHARBA non échus	207 610	159 559
Charges constatées d'avance	152 434	152 434
Autres comptes de régularisation actif	24 000	0
<b>Total</b>	<b>13 449 170</b>	<b>7 734 336</b>

**III-10. CP1-Capitaux propres**

Les mouvements sur les capitaux propres de la société au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Libellé	Capital	Réserves et Primes liées au capital	Résultat reportés	Résultat net de l'exercice	Autres Capitaux propres	Total
Solde au 31/12/2017	10 000 000	-	-4 312 481	-190 005	-	<b>5 497 514</b>
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	<b>0</b>
Affectation du résultat 2017	-	-	-190 005	190 005	-	<b>0</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-649 994	-	<b>-649 994</b>
Effet des modifications comptables	-	-	-	-	273 395	<b>273 395</b>
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>-4 502 486</b>	<b>-649 994</b>	<b>273 395</b>	<b>5 120 915</b>

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 2 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2018 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,00%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,00%
Société d'Assurances Multirisques Ittihad (AMI Assurances)	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

**III-11. PA3-Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes élèvent à 31.864.145 Dinars au 31/12/2018 contre 24.748.736 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Provisions pour primes non acquises	8 506 105	6 322 019
Provisions d'assurance vie	6 160 887	4 216 902
Provision pour sinistres (vie)	8 209	-
Provision pour sinistres (non vie)	17 102 571	14 117 449
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)	3 950	-
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	38 678	51 198
Provisions pour égalisation et équilibrage	11 680	8 162
Autres provisions techniques Non vie	32 065	33 006
<b>Total</b>	<b>31 864 145</b>	<b>24 748 736</b>

**PA310- Provisions pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2018 un montant de 8.506.105 Dinars contre 6.322.019 Dinars au 31/12/2017. Le détail par branche se présente comme suit :

<b>Branche</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
AUTOMOBILE	6 845 975	4 501 545
INCENDIE	541 528	504 758
RC	58 849	50 806
IA	14 402	18 259
TRANSPORT	25 399	326 220
MALADIE	4 379	3 096
ASS VOYAGE	34 113	16 570
RDS	576 038	618 639
ACCEPTATION	405 422	282 125
<b>Total</b>	<b>8 506 105</b>	<b>6 322 019</b>

**PA320- Provisions d'assurances vie**

La provision d'assurance vie totalise au 31/12/2018 un montant de 6.160.887 DT contre 4.216.902 DT au 31/12/2017.

**PA331- Provisions pour sinistres non-vie**

Le montant des provisions pour sinistres à payer nettes de recours s'élèvent au 31/12/2018 à 17.102.571 DT contre 14.117.449 DT au 31/12/2017. Le détail par branche se présente comme suit :

<b>Branche</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Automobile	14 960 223	10 607 111
Incendie	780 151	2 437 415
Transport	63 461	160 456
RDS	298 903	124 844
Maladie Groupe "Santé"	171 691	71 601
Acceptation	-2 389	31 801
Chargement de 5% pour Frais de gestion	830 531	684 220
<b>Total</b>	<b>17 102 571</b>	<b>14 117 449</b>

### III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires élèvent à 3.257.453 Dinars au 31/12/2018 contre 2.236.560 Dinars au 31/12/2017.

### III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 3.225.458 DT au 31/12/2018 contre 2.719.506 DT au 31/12/2017.

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	171 055	126 707
Dettes nées d'opérations de Réassurances	504 989	675 976
Dépôts et cautionnements reçus	723	723
Personnel	542 320	548 528
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	720 223	602 072
Créditeurs divers	1 286 148	765 500
<b>Total</b>	<b>3 225 458</b>	<b>2 719 506</b>

### III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2018 à 14.289.256 DT contre 8.155.555 DT fin 2017. Le détail se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
AUTRES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13 418 253	7 727 419
CHARGE A PAYER	871 003	428 136
<b>Total</b>	<b>14 289 256</b>	<b>8 155 555</b>

## IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

### IV-1. PRNV 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2018 à 15.116.640 DT contre 10.417.348 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	19 854 742	-2 648 688	17 206 053	14 216 332	-2 379 843	11 836 489
VARIATION PPNA	-2 184 085	94 672	-2 089 413	-1 682 071	262 930	-1 419 141
<b>Total</b>	<b>17 670 656</b>	<b>-2 554 016</b>	<b>15 116 640</b>	<b>12 534 261</b>	<b>-2 116 913</b>	<b>10 417 348</b>

### IV-2. PRNT 3- Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2018 de 504.230 DT contre un montant de 311.137 DT au 31/12/2017.

### IV-3. CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2018 à 10.089.648 DT contre 6.540.386 DT à fin 2017. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	8 213 117	-2 016 752	6 196 364	4 091 692	-116 990	3 974 702
Variation de la provision pour sinistres à payer	2 860 664	1 032 620	3 893 284	4 874 480	-2 308 795	2 565 684
<b>Total</b>	<b>11 073 781</b>	<b>-984 132</b>	<b>10 089 648</b>	<b>8 966 172</b>	<b>-2 425 786</b>	<b>6 540 386</b>

### IV-4. CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2018 à 5.042.401 Dinars contre 4.379.701 Dinars à fin 2017.

Libellés	31.12.2018	31.12.2017
Frais d'acquisition	4 381 587	3 215 773
Variation des frais d'acquisition reportés	-400 816	-249 371
Frais d'administration	1 586 929	1 983 864
Commissions reçues des réassureurs	-525 299	-570 565
<b>Total</b>	<b>5 042 401</b>	<b>4 379 701</b>

### CHNV41- Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde brut de 4.381.587 DT au 31/12/2018 contre un solde de 3.215.773 DT au 31/12/2017.

**CHNV42- La variation des frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition reportés tels que définis au niveau de la note AC721 présentent une variation positive de 400.816 DT au 31/12/2018.

**CHNV43- Les frais d'administration**

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2018 est de 1.586.929 DT contre 1.983.864 DT au 31/12/2017.

**CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs**

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non-vie sont arrêtées au 31/12/2018 à 525.299 DT contre 570.565 DT au 31/12/2017.

**V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE****V-1. PRV 1- Primes acquises**

Les primes acquises s'élèvent à fin 2018 à 2.611.598 DT contre 2.085.224 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	2 824 075	-212 478	2 611 598	2 287 351	-202 127	2 085 224
<b>Total</b>	<b>2 824 075</b>	<b>-212 478</b>	<b>2 611 598</b>	<b>2 287 351</b>	<b>-202 127</b>	<b>2 085 224</b>

**V-2. PRV 21- Produits de placement**

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2018 à 121.441 DT contre 64.052 DT au 31/12/2017 soit une augmentation de 57.389 DT.

**V-3. CHV1- Charges de sinistres**

Les charges de sinistres de la branche Vie s'élèvent à fin 2018 à 135.959 DT contre -981 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018	31.12.2017
	MONTANTS PAYES	127 760
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	8 209	-6 601
<b>Total</b>	<b>135 969</b>	<b>-981</b>

**V-4. CHV2- Variation des autres provisions techniques**

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2018 à 1.927.760 DT contre 1.695.656 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'égalisation vie	3 518		3 518	2 212		2 212
Provision Mathématique - IND. ÉPARGNE & PREVOYANCE	808 885		808 885	568 553		568 553
Provision Mathématique - IND. ÉPARGNE	525 075		525 075	386 932		386 932
Provision Mathématique - GROUPE ÉPARGNE	47 016		47 016	69 486		69 486
Provision Mathématique - INDÉMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE	13 126		13 126	12 549		12 549
Provision Mathématique - TD À CAPITAL DÉGRESSIF	549 884	-19 744	530 140	828 965	-173 041	655 924
<b>Total</b>	<b>1 947 504</b>	<b>-19 744</b>	<b>1 927 760</b>	<b>1 868 697</b>	<b>-173 041</b>	<b>1 695 656</b>

**VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL****VI-1. PRNT1- Produits des placements**

Les produits des placements s'élèvent à fin 2018 à 598.926 DT contre 408.707 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018		31.12.2017	
Revenus des placements		598 926		397 360
Profits provenant de la réalisation des placements		0		11 347
<b>Total</b>		<b>598 926</b>		<b>408 707</b>

**VI-2. PRNT2- Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent à fin 2018 à 5.801.930 DT contre 4.201.786 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018		31.12.2017	
PRODUIT WAKALA		5 642 783		4 107 250
PRODUIT MOUDHARABA		48 051		87 324
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		111 096		7 212
<b>Total</b>		<b>5 801 930</b>		<b>4 201 786</b>

**VI-3. CHNT3-Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent à fin 2018 à 5.880.602 DT contre 4.342.455 DT à fin 2017. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
CHARGE WAKALA	5 642 783	4 107 250
CHARGE MOUDHARABA	48 051	87 324
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	189 768	147 881
<b>Total</b>	<b>5 880 602</b>	<b>4 342 455</b>

**VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Juillet 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**VIII. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :**

Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments d'actif

Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements

Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie

Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non-Vie

Annexe 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2018

Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2018

**Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif**  
**Annexe n° 8**

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.N.C A la clôture
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissemen ts	Provisio ns	Amortissemen ts	Provisions	Amortissemen ts	Provisio ns	Amortissemen ts	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>	<b>1 594 463</b>	<b>665 081</b>	<b>593 408</b>	<b>1 666 136</b>	<b>352 662</b>	<b>0</b>	<b>259 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>612 032</b>	<b>0</b>	<b>1 054 104</b>
Logiciels informatiques	965 539	665 081		1 630 620	323 406	0	254 463	0		0	577 869	0	1 052 751
Autres immobilisations incorporelles	35 516	0	0	35 516	29 256	0	4 907	0		0	34 163	0	1 353
Immobilisations incorporelles en cours	593 408	0	593 408	0	0	0	0	0		0	0	0	0
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>1 128 766</b>	<b>62 556</b>	<b>0</b>	<b>1 191 322</b>	<b>657 988</b>	<b>0</b>	<b>197 836</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>855 824</b>	<b>0</b>	<b>335 498</b>
Agencement Aménagement	362 441	14 256	0	376 697	165 344	0	55 834	0	0	0	221 178	0	155 519
Matériel de transport	271 356	0		271 356	230 052	0	37 814	0	0	0	267 866	0	3 490
Matériel de bureau et informatique	272 595	28 479		301 074	131 765	0	65 746	0	0	0	197 511	0	103 562
Mobilier de bureau	175 315	19 821	0	195 136	126 518	0	37 364	0	0	0	163 882	0	31 254
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393	4 308	0	1 079	0	0	0	5 387	0	6
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666	0	0	0	0	0	0	0	0	41 666
<b>Placements</b>	<b>19 663 810</b>	<b>7 826 522</b>	<b>795 589</b>	<b>26 694 743</b>	<b>0</b>	<b>221 271</b>	<b>0</b>	<b>1 374 415</b>	<b>0</b>	<b>221 271</b>	<b>0</b>	<b>1 374 415</b>	<b>25 320 328</b>
Terrains et constructions d'exploitation & hors exploitation	0			0	0	0					0	0	0
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	700 000	0	0	700 000	0	0	0	31 727			0	31 727	668 273
Placements dans les entreprises liées													
- Parts													
- Bons et Obligations													
Placements dans les Entreprises avec un lien de participation													
- Parts													
- Bons et Obligations													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	14 704 111	7 825 000	276 185	22 252 926	0	221 271	0	1 342 688		221 271	0	1 342 688	20 910 239
Obligations et autres titres à revenu fixe													
Prêts hypothécaires													
Autres prêts	81 258	1 522		82 780	0	0					0	0	82 780
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 173 952		519 404	3 654 548	0	0					0	0	3 654 548
Autres	4 489			4 489									4 489
Créances pour espèces déposées													
Placement des contrats en UC													

## Etat récapitulatif des Placements

## Annexe n° 9 :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur Brute</b>	<b>Valeur Nette</b>	<b>Juste Valeur</b>	<b>Plus ou moins Value latente</b>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	700 000	668 273	668 273	
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	22 252 926	20 910 239	20 910 239	
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	
Autres parts d'OPCVM	-	-	-	
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 654 548	3 654 548	3 654 548	
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	
Prêts hypothécaires	-	-	-	
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	
Autres placements	-	-	-	
Autres dépôts	-	-	-	
Autres prêts	82 780	82 780	82 780	
Autres	4 489	4 489	4 489	
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	
<b>Total :</b>	<b>25 994 743</b>	<b>25 320 328</b>	<b>25 320 328</b>	

**Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**  
**Annexe n° 10**

Année d'inventaire				
	2015	2016	2017	2018
<b><i>Inventaire 2015</i></b>				
Règlements cumulés	1 161 932			
Provisions pour sinistres	3 008 925			
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>4 170 857</b>			
Primes acquises	7 052 701			
% sinistres / primes acquises	<b>59%</b>			
<b><i>Inventaire 2016</i></b>				
Règlements cumulés	2 457 415	1 326 639		
Provisions pour sinistres	2 289 275	3 598 855		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>4 746 690</b>	<b>4 925 494</b>		
Primes acquises	7 052 701	10 242 836		
% sinistres / primes acquises	<b>67%</b>	<b>48%</b>		
<b><i>Inventaire 2017</i></b>				
Règlements cumulés	2 707 954	2 061 530	3 980 322	
Provisions pour sinistres	2 128 058	3 473 785	2 559 083	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>4 836 013</b>	<b>5 535 315</b>	<b>6 539 405</b>	
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 502 572	
% sinistres / primes acquises	<b>69%</b>	<b>54%</b>	<b>52%</b>	
<b><i>Inventaire 2018</i></b>				
Règlements cumulés	3 091 541	3 211 552	4 967 963	3 021 740
Provisions pour sinistres	3 703 978	4 288 514	6 761 843	7 193 463
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>6 795 519</b>	<b>7 500 066</b>	<b>11 729 806</b>	<b>10 215 203</b>
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 502 572	17 728 238
% sinistres / primes acquises	<b>96%</b>	<b>73%</b>	<b>94%</b>	<b>58%</b>

## Ventilation des charges et produits des placements

## Annexe n° 11

	Revenus et frais financiers Concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		0	<b>0</b>
Revenus des participations		-687 738	-687 738
Revenus des autres placements		0	<b>0</b>
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)			
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>-687 738</b>	<b>-687 738</b>
Intérêts		35 432	35 432
Frais externes et internes		71 527	71 527
Autres frais		123 905	123 905
<b>Total charges des placements</b>		<b>230 863</b>	<b>230 863</b>

**Résultat technique par catégorie d'assurance Vie**  
Annexe 12

Rubriques	Assurance Vie
<b>Primes acquises</b>	<b>2 824 075</b>
<i>Primes émises</i>	2 824 075
<i>Variation des primes acquises et non émises</i>	
<b>Charges de prestations</b>	<b>2 083 473</b>
<i>Prestations et frais payés</i>	127 760
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	8 209
<i>Charges des autres provisions techniques</i>	1 947 504
<i>Solde de souscription</i>	<b>740 603</b>
Frais d'acquisition	-322 656
Autres charges de gestion nettes	-123 953
<i>Charges d'acquisition et de gestion nettes</i>	<b>-446 610</b>
Produits des placements	121 441
Participation aux résultats	31 987
<i>Solde financier</i>	<b>153 428</b>
Parts des réassureurs dans les primes acquises	-212 478
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	19 743
Parts des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	36 031
<i>Solde de réassurance</i>	<b>-156 704</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>290 717</b>

**Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie**  
**Annexe 13**

Rubriques	Assurance Non Vie						Total
	Automobile	Transport	Incendie	Santé, Inc & Invalidité	Risques Divers et Techniques	Acceptation	
<b>Primes acquises</b>	<b>12 589 953</b>	<b>988 071</b>	<b>1 074 985</b>	<b>1 511 018</b>	<b>947 345</b>	<b>559 285</b>	<b>17 670 656</b>
<i>Primes émises</i>	14 971 055	1 079 216	1 118 969	1 485 335	942 594	162 041	20 650 630
<i>Variation des primes non acquises</i>	-2 344 429	-103 638	-36 770	-1 283	20 872	281 162	-2 088 553
<i>Variation des primes acquises et non émises</i>	-5 741	12 710	-799	26 966	-14 039	116 082	135 180
<i>Variation des primes à annuler</i>	-30 931	-218	-6 416	0	-2 083	0	-39 647
<b>Charges de prestations</b>	<b>8 953 532</b>	<b>18 609</b>	<b>695 535</b>	<b>1 226 135</b>	<b>220 711</b>	<b>-34 161</b>	<b>11 080 361</b>
<i>Prestations et frais payés</i>	4 579 509	115 603	2 352 800	1 118 523	46 652	30	8 213 117
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	4 374 023	-96 995	-1 657 265	107 612	174 059	-34 191	2 867 244
<i>Solde de souscription</i>	<b>3 636 421</b>	<b>969 462</b>	<b>379 450</b>	<b>284 883</b>	<b>726 634</b>	<b>593 446</b>	<b>6 590 296</b>
Frais d'acquisition	-2 844 441	-318 169	-249 252	-329 124	-227 958	-11 828	-3 980 772
Autres charges de gestion nettes	-1 202 376	-86 675	-89 868	-119 292	-75 703	-13 014	-1 586 929
<i>Charges d'acquisition et de gestion nettes</i>	<b>-4 046 817</b>	<b>-404 844</b>	<b>-339 120</b>	<b>-448 416</b>	<b>-303 661</b>	<b>-24 842</b>	<b>-5 567 700</b>
Produits des placements	382 043	27 540	28 555	37 904	24 054	4 135	504 230
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
<i>Solde financier</i>	<b>382 043</b>	<b>27 540</b>	<b>28 555</b>	<b>37 904</b>	<b>24 054</b>	<b>4 135</b>	<b>504 230</b>
Parts des réassureurs dans les primes acquises	-782 693	-538 222	-525 491	0	-686 575	-21 036	-2 554 016
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0	6 201	1 994 315	0	16 237	0	2 016 752
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	148 114	345 290	-1 539 885	0	10 676	3 184	-1 032 620
Parts des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	148 831	79 243	154 791	0	136 957	5 476	525 299
<i>Solde de réassurance</i>	<b>-485 747</b>	<b>-107 487</b>	<b>83 729</b>	<b>0</b>	<b>-522 705</b>	<b>-12 375</b>	<b>-1 044 585</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-514 101</b>	<b>484 671</b>	<b>152 614</b>	<b>-125 629</b>	<b>-75 679</b>	<b>560 364</b>	<b>482 241</b>

**Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers****Annexe n° 14**

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice</b>
	<b>2018</b>
<b>Participation aux résultats (<i>états de résultat technique</i>)</b>	<b>0</b>
* Participation attribuée à des contrats	0
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie</b>	<b>0</b>
* Provisions mathématiques moyennes	
* Montant minimum de participations	
* Montant effectif de la participation	

<b>Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2018</b>	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
Primes	PRV11	2 824 075
Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV11 CHV12, CHV21	-135 969 -1 947 504
<b>Solde de souscription :</b>		<b>740 603</b>
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	-322 656 -123 953
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>-446 610</b>
Produits nets de placements Participation aux résultats	PRV2, CHV9 CHV3	121 441 31 987
<b>Solde Financier :</b>		<b>153 428</b>
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-212 478
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	19 743
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	36 031
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>-156 704</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>290 717</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
<i>Versements périodiques de rentes Vie</i>		0
<i>Montants des rachats Vie</i>		0
<i>Capitaux échus Vie</i>		0
<i>Intérêts techniques bruts de l'exercice</i>		0
<i>Provisions techniques brutes Vie à la clôture</i>		6 180 776
<i>Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture</i>		-4 225 064

Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Non Vie au 31/12/2018

	Raccordement	Total
<b>Primes acquises</b>		<b>17 670 656</b>
Primes émises	PRNV11	19 854 742
Variation des primes non acquises	PRNV12	-2 184 085
<b>Charges de prestations</b>		<b>11 080 361</b>
Prestations et frais payés	CHNV11	8 213 117
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	2 867 244
<b>Solde de souscription :</b>		<b>6 590 296</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-3 980 772
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-1 586 929
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>-5 567 700</b>
Produits nets de placements	PRNT3	504 230
Participation aux résultats	CHNV3	0
<b>Solde Financier :</b>		<b>504 230</b>
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-2 554 016
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	2 016 752
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	-1 032 620
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHNV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	525 299
<b>Solde de Réassurance :</b>		<b>-1 044 585</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>482 241</b>
<b><u>Informations complémentaires :</u></b>		
<b>Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>		<b>8 506 105</b>
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		6 322 019
<b>Provisions pour Sinistres à payer à la clôture</b>		<b>17 102 571</b>
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		-14 117 449
<b>Provisions pour PB &amp; Ristournes à la clôture</b>		<b>58 719</b>
Provisions pour PB & Ristournes à l'Ouverture		-51 198
<b>Autres provisions techniques à la clôture</b>		<b>32 065</b>
Autres provisions techniques à l'ouverture		-33 006

**I - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**



9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville  
1002 Tunis – Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



## **MOUNIR GRAJA**

**Expert-Comptable**  
**Membre de l'Ordre des Experts**  
**Comptables de Tunisie**  
Avenue Med Badra, Immeuble Emeraude de  
Tunis, Appartement A1-2, 1073,  
Montplaisir, Tunis

Tél : (216) 71 902 100  
Fax : (216) 71 950 675  
E-mail : [mounir.graja @ tunet.tn](mailto:mounir.graja@tunet.tn)  
MF : 114334 A/A/P/000

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

#### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2017, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA», au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 57 797 015 dinars, des capitaux propres positifs de 5 120 915 dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 649 994 dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

## **Fondement de l'opinion avec réserve**

Des suspens provenant des exercices 2018 et antérieurs au niveau des Etats de rapprochement bancaire demeurent non traités ce qui n'a pas permis de comptabiliser l'ensemble des opérations d'encaissement des virements, chèques et effets à l'encaissement.

Un écart de 2 450 471 dinars résulte de la différence entre le solde comptable des virements, effets et chèques à l'encaissement qui totalisent 4 238 972 dinars et le total des chèques à l'encaissement figurant au niveau de l'inventaire physique pour un montant de 1 788 501 Dinars.

La compagnie n'a pas comptabilisé des provisions se rapportant à l'écart constaté.

Les travaux de justification et d'apurement des suspens poursuivis par la compagnie ont permis de diminuer l'écart constaté, pour le ramener au jour de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration à 825 704 Dinars. Compte tenu du fait que ces travaux ont été présentés au conseil d'administration qui a lui-même arrêté les états financiers, ces travaux n'ont pas pu être examinés par nos soins.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## **Paragraphe d'observation**

### **Séparation totale entre les comptes du « fonds des adhérents » et ceux de la société de gestion « la société At-Takafulia ».**

Contrairement aux dispositions de la loi n° 2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances, il n'y a pas encore la séparation totale entre les comptes du « fonds des adhérents » et ceux de la société de gestion « la société At-Takafulia ». De ce fait, en l'absence d'états séparés, le résultat déficitaire présenté dans les états financiers de l'exercice 2018, qui s'élève à 649 994 Dinars, englobe le résultat du fonds des adhérents et celui de la société « At-Takafulia ». Selon la loi précitée, l'entreprise d'assurance Takaful ne peut distribuer aucun bénéfice aux actionnaires sur le surplus d'assurance dégagé par les comptes du fonds des adhérents.

Egalement, elle ne participe pas aux risques supportés par le fonds des adhérents et ne supporte aucune perte qui en découle sauf si cette perte résulte d'un manquement ou d'une contravention aux conditions fixées au contrat d'assurance Takaful.

A défaut de séparation totale des comptes et de préparation d'états séparés, nous ne pouvons pas ventiler les déficits dégagés en 2018 et antérieure entre le fonds des adhérents et la société « At-Takafulia ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de la situation décrite ci-haut dans la section " Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies

peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des défaillances significatives existent, notamment, au niveau du processus de traitement des règlements au niveau des comptes des agents. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

## **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

## **Taux de représentation des provisions techniques**

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

**Tunis, le 31 Juillet 2019**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C**

**Membre de CPA Associates International**

**Chiheb GHANMI**



**Cabinet GRAJA MOUNIR**

**Mounir GRAJA**



**II - RAPPORT SPECIAL ETABLI EN APPLICATION DES  
DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES  
COMMERCIALES**



9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville  
1002 Tunis – Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



**MOUNIR GRAJA**

**Expert-Comptable**  
**Membre de l'Ordre des Experts**  
**Comptables de Tunisie**  
Avenue Med Badra, Immeuble Emeraude de  
Tunis, Appartement A1-2, 1073,  
Montplaisir, Tunis

Tél : (216) 71 902 100  
Fax : (216) 71 950 675  
E-mail : [mounir.graja @ tunet.tn](mailto:mounir.graja@tunet.tn)  
MF : 114334 A/A/P/000

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales**

**Exercice clos au 31 décembre 2018**

### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 autres que les rémunérations des dirigeants :**

La société Tunisienne des Assurances At-Takafulia a octroyé en décembre 2017 une avance de 100.000 DT à la Polyclinique du Cap Bon (PCB) se rapportent à l'engagement de vente de 1000 actions détenu par la Polyclinique du Cap Bon (PCB) dans le capital de la société Résidence du Cap bon. La participation des Assurances At-Takafulia dans le capital social de la Résidence du Cap Bon a passé en 2018 de 250 000 DT à 350 000 DT.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable par le conseil d'administration au sens de l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues en 2018 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

**B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018 autres que les rémunérations des dirigeants :**

1. La société At-Takafulia a conclu un contrat Moudharaba avec la société Polyclinique du Cab Bon-PCB pour la construction d'un centre médical sis à Menzel Temime. La convention initiale, conclue en 2015, et validée par le conseil d'administration du 30 Juin 2016 porte sur une enveloppe globale de 3 MDT. Cette convention stipule que les bénéfices distribuables du projet entre les deux parties sont définis comme étant la différence entre les revenus des ventes et les coûts du projet, et que les bénéfices du projet seront répartis de façon égalitaire entre les deux parties.

Le conseil d'administration des assurances At-Takafulia réuni en date du 13/06/2017 a autorisé l'augmentation du plafond de la convention Moudharaba pour le ramener à 4 MDT, et porter ainsi la proportion de son bénéfice sur les plus-values à 70% au lieu de 50%.

En 2018, une opération de vente de deux locaux a fait ressortir une plus-value de 0,145 MDT, en faveur d'At-Takafulia. Ainsi, au 31/12/2018, le montant total avancé par At-Takafulia à la PCB est arrêté à 4,145 MDT

Les deux conseils d'administration de la PCB et d'At-Takafulia se sont mis d'accord pour convertir le montant total investi par cette dernière en biens immobiliers objets de l'investissement. Au moment de la rédaction de ce rapport, le contrat de cession est établi et est en cours de signature.

2. Des jetons de présence pour un montant de 1 000 DT relatifs à l'exercice 2015 non encore payés par la PCB pour le compte d'At-Takafulia en sa qualité d'administrateur.
3. Le solde des primes d'assurances facturées par AT-TAKAFULIA et non encore réglé par la PCB s'élève à 56 975 DT.

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée par les conseils d'administration du 27 juin 2013 et du 20 octobre 2015. Elle englobe :
  - Une rémunération nette annuelle de 90.000 DT
  - Une voiture de fonction
  - 500 litres d'essence par mois
  - Une prime forfaitaire de productivité d'un montant annuel correspondant à un salaire brut.

Au total, les charges totales relatives aux rémunérations servies au président directeur général en 2018 s'élèvent à un montant brut de 197 806 DT.

2. La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par les conseils d'administration du 23 avril 2014 et du 20 octobre 2015. Elle englobe :
  - Une rémunération nette annuelle de 72.000 DT

- Une voiture de fonction
- 300 litres d'essence par mois
- Une prime forfaitaire de productivité d'un montant annuel correspondant à un salaire brut.

Au total, les charges totales relatives aux rémunérations servies au directeur général adjoint en 2018 s'élèvent à un montant brut de 209 384 DT.

3. L'Assemblée générale ordinaire du 03 Juillet 2018 a fixé à 3.000 DT Net le montant des jetons de présence à servir au titre de l'année 2017 à chaque membre du conseil d'administration.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire réunie le 03 Juillet 2018 a fixé à 3.000 DT Net le montant des jetons de présence au titre de 2017 à servir à chaque membre du comité de placement et à chaque membre du comité d'Audit.

De plus, le comité Charaïque bénéficie en vertu de l'Assemblée générale ordinaire du 03 Juillet 2018 d'une prime annuelle fixée à 3.000 dinars net à servir au titre de l'année 2017 à chaque membre en sus des jetons de présence fixés à 300 dinars par membre et par séance aux membres dudit comité.

La charge supportée en 2018 relatives aux jetons de présence et des rémunérations des comités réglementaires s'élèvent à 73 950 DT.

	PDG		DGA		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Rémunération à court terme	197 806		209 384		73 950	76 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Paieement en actions						
<b>Total</b>	<b>197 806</b>		<b>209 384</b>		<b>73 950</b>	<b>76 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Juillet 2019

### Les Commissaires aux Comptes

**La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C**

**Membre de CPA Associates International**

**Chiheb GHANMI**



**Cabinet GRAJA MOUNIR**

**Mounir GRAJA**

